



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Lille, le

12 MARS 2024

Monsieur le maire,

Je vous prie de trouver, conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration concernant l'opération suivante : « **l'aménagement de 48 logements collectifs et 20 maisons individuelles sur la commune de Crespin** ».

Vous trouverez également, pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum, copie de la décision de monsieur le préfet concernant cette déclaration.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé (à l'adresse indiquée ci-dessous).

Sophie LEROY, en charge de l'instruction de ce dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (Tél. 03.28.03.84.09 ; mail : sophie.leroy@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable du service eau nature et territoires,

*Le responsable adjoint
du Service Eau Nature et Territoires*

*Hélène SOLVES
Thierry DUTILLEUL*

Mairie de Crespin

Réf. : **220-2024**

(envoi par mail)

Adresse : 62 boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

à retourner à : ddtm-pe@nord.gouv.fr

aménagement de 48 logements collectifs et 20
maisons individuelles sur la commune de Crespin

Mairie de Crespin

Dossier Loi sur l’Eau n° 23-01000034643

Cachet de la Mairie

Affiché le..... pour une durée d’un
mois.

Signature :